

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du jeudi 24 octobre 2024

Date de publication : 06/11/24



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 01-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT – CONVENTION DE CYCLE « SPORT SANTE » EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION « SASM TENNIS DE TABLE »

Monsieur le Président expose :

Dans le cadre du « Sport Santé », l'EHPAD de Pamroux souhaite faire intervenir l'association « SASM tennis de table » pour des séances de sport proposées aux habitants.

L'association propose 2 cycles de 6 séances d'une heure.

Les séances seront encadrées par un éducateur sportif de l'association et par l'animatrice de l'EHPAD.

Les cycles de « Sport Santé » débiteront le 8 novembre 2024 soit :

- 6 séances sur 2024,
- 6 séances sur 2025.

Les séances sont programmées le vendredi après-midi sur le premier cycle et le jeudi après-midi sur le deuxième cycle.

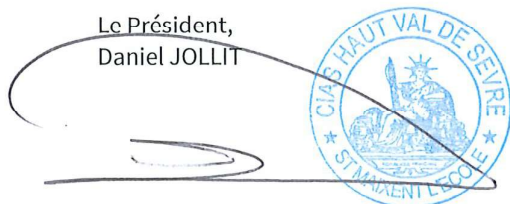
Les cycles seront facturés 200 euros par cycle et seront financés par une subvention de la conférence des financeurs du Conseil Départemental.

Le prêt du matériel est à la charge de l'association.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE le projet et la convention du cycle « Sport Santé » en partenariat avec l'association « SASM Tennis de Table » ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 06/11/24

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 02-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - EHPAD LA CROIX D'HERVAULT ET LES RIVES DE SEVRES - ANNULATION DES DELIBERATIONS RELATIVES AUX DOTATIONS

Monsieur le président expose que, lors du conseil d'administration du CIAS du 17 juillet 2024, les administrateurs ont voté le rejet du forfait global « Dépendance » proposé par le Département pour l'année 2024 pour les deux Ehpad.

Cette décision a eu pour conséquence le rejet des EPRD des deux Ehpad déposés en septembre auprès des services régionaux de l'ARS.

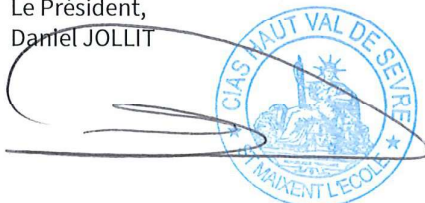
Monsieur le président précise qu'en l'absence de validation de l'EPRD, d'une part, la Préfecture est susceptible de saisir la Chambre régionale des comptes pour finaliser l'EPRD et d'autre part, le soutien via des fonds exceptionnels (Appel à projet, CNR) pourrait être suspendu.

Les administrateurs prennent note de ces informations. Ils expriment, à nouveau, leur plus vive inquiétude sur la pérennité financière des Ehpad et considèrent être contraints d'entériner le retrait des délibérations n° 01-07-2024 et 03-07-2024. Pour autant, ils valident le montant du forfait global « dépendance » proposé par le département.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité moins 3 abstentions (Laëtitia HAMOT, Christian HERAUD, Yolande VIELLARD)

- **RETIRE les délibérations, en date du 17 juillet 2024, n° 01-07-2024 et n° 03-07-2024 concernant le forfait global dépendance pour chaque Ehpad ;**
- **VALIDE le forfait global dépendance tel que proposé par le département pour chaque Ehpad ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



The block contains a handwritten signature in black ink over a circular blue official stamp. The stamp features a central emblem and the text 'CIAS HAUT VAL DE SEVRE' at the top and 'MAIRENT L'ECOLE' at the bottom.

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, overlapping loops.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024

Date de publication : 06/11/24



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 03-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose,

La commission d'attribution des subventions aux associations, créée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2022, s'est réunie jeudi 5 septembre 2024 afin d'étudier les demandes adressées durant le premier semestre 2024.

Au regard du règlement d'attribution des subventions et suite à l'analyse des demandes, les membres de la commission proposent d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Activités	Demande 2024	Décision de la commission
Appui&Vous79	Subvention de fonctionnement : Accueil/écoute/orientation et actions de prévention à destination des séniors	3.500 €	3.500 €
Accueil et solidarité	Subvention de fonctionnement : Activités de lien social / distribution alimentaire pour les migrants accueillis au PRAHDA	1.500 €	0 €
Les Amis des Fauvettes	Subvention de fonctionnement : Association en faveur des résidents de l'EPHAD Les Rives de Sèvre	1.000 €	0 €
Les Amis des Fauvettes	Subvention de projet : Epicerie solidaire pour les aînés de La Crèche – création d'un bar	2.000 €	2.000 €
TOTAL		8.000 €	5.500 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE la répartition des subventions aux associations telle que présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 06/11/24

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Patricia CARRE, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 04-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose,

La commission d'attribution des subventions aux associations, créée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2022, s'est réunie jeudi 5 septembre 2024 afin d'étudier les demandes adressées durant le premier semestre 2024.

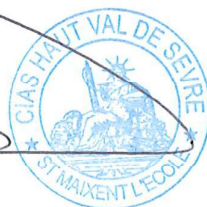
Au regard du règlement d'attribution des subventions et suite à l'analyse des demandes, les membres de la commission proposent d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Activités	Demande 2024	Décision de la commission
Mot à Mot	Subvention de fonctionnement : Lutte contre l'illettrisme	8.000 €	3.500 €
Mot à Mot	Subvention de projet : Accompagnement socio-professionnel renforcé	5.000 €	0 €
TOTAL		13.000 €	3.500 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'attribution des subventions à l'association Mot à Mot telle que présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024

Date de publication : 06/11/24



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Christian HERAUD, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 05-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose,

La commission d'attribution des subventions aux associations, créée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2022, s'est réunie jeudi 5 septembre 2024 afin d'étudier les demandes adressées durant le premier semestre 2024.

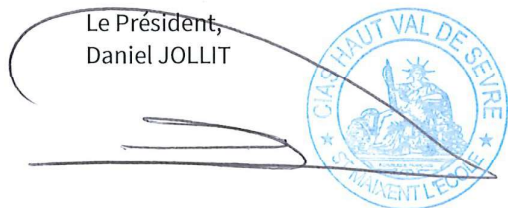
Au regard du règlement d'attribution des subventions et suite à l'analyse des demandes, les membres de la commission proposent d'attribuer la subvention suivante :

Association	Activités	Demande 2024	Décision de la commission
Aide en Créchois	Subvention de fonctionnement : Jardin d'insertion	14.000 €	10.000 €
TOTAL		14.000 €	10.000 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** l'attribution de la subvention à l'association Aide en Créchois telle que présentée ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024

Date de publication : 06/11/24



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Hélène SAINT LARY, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 06-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose,

La commission d'attribution des subventions aux associations, créée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2022, s'est réunie jeudi 5 septembre 2024 afin d'étudier les demandes adressées durant le premier semestre 2024.

Au regard du règlement d'attribution des subventions et suite à l'analyse des demandes, les membres de la commission proposent d'attribuer la subvention suivante :

Association	Activités	Demande 2024	Décision de la commission
Les Amis du Cambouis	Subvention de fonctionnement : Garage solidaire	5.000 €	4.500 €
TOTAL		5.000 €	4.500 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'attribution de la subvention à l'association Les Amis du Cambouis telle que présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024

Date de publication : 06/11/24



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Véronique COTILLON, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 07-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Monsieur le Président expose,

La commission d'attribution des subventions aux associations, créée par délibération du Conseil d'Administration en date du 16 juin 2022, s'est réunie jeudi 5 septembre 2024 afin d'étudier les demandes adressées durant le premier semestre 2024.

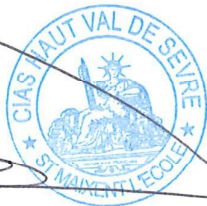
Au regard du règlement d'attribution des subventions et suite à l'analyse des demandes, les membres de la commission proposent :

Association	Activités	Demande 2024	Décision de la commission
Secours catholique	Subvention de fonctionnement : Aide aux familles du HVS (alimentaire, se loger, se déplacer, facture d'énergie...)	2.000 €	0 €
TOTAL		2.000 €	0 €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **REFUSE l'attribution de la subvention à l'association Secours catholique telle que présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à engager les démarches nécessaires et à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Date de publication : 06/11/24

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 08-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – ADMISSION EN NON-VALEUR

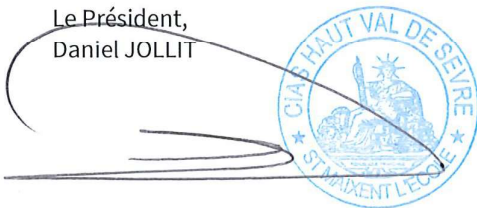
Vu le courrier du Comptable du service de la gestion comptable de Saint-Maixent l'Ecole nous présentant un montant de créances irrécouvrables à l'issue de la procédure contentieuse pour un montant global de 1 923.72 €.

Ces impayés de factures concernent les redevances des loyers ainsi que les aides remboursables sur les années 2015 à 2019 sur le budget 40100 - CIAS.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'admission des créances irrécouvrables proposées par le comptable public pour un montant de 1 923.72 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024

Date de publication : 06/11/24



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGE, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 09-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – SAAD - ADMISSION EN NON-VALEUR

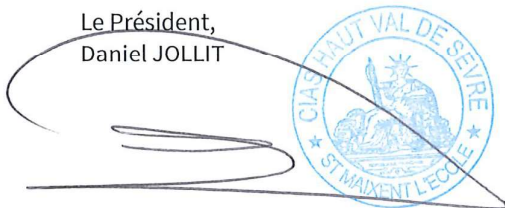
Vu le courrier du Comptable du service de la gestion comptable de Saint-Maixent l'Ecole nous présentant un montant de créances irrécouvrables à l'issue de la procédure contentieuse pour un montant global de 2.05 €.

Ces impayés de factures concernent la redevance de l'aide à domicile sur l'année 2022 sur le budget 40101 - SAAD.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE l'admission des créances irrécouvrables proposées par le comptable public pour un montant de 2.05 € et de prélever la dépense correspondante sur les crédits du compte 6541 ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024

Date de publication : 06/11/24



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont assemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 10-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – SAAD – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Monsieur Le Président expose,

Il convient de modifier le budget, afin de régulariser la reprise du résultat reporté d'investissement en recette au chapitre 001 d'un montant de 39.90 € et de couvrir les dépenses au chapitre 016 d'un montant de 700 €, par les écritures suivantes :

INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
21 Immobilisations corporelles			001 Résultat investissement reporté		
2184	Mobilier	39.90 €	001	Résultat d'investissement reporté	39.90 €
		39.90 €			39.90 €

- €

FONCTIONNEMENT

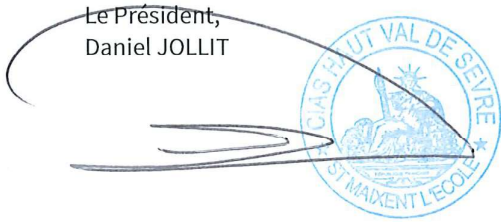
Dépenses			Recettes		
Compte	Libellé	Montant	Compte	Libellé	Montant
011 Autres Produits relatifs à l'Exploitation					
6251	Voyages et déplacements	- 700.00 €			
016 Dépenses afférentes à la structure					
6184	Concours divers	700.00 €			
		- €			- €

- €

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

- **VALIDE** la décision modificative comme indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.

Le Président,
Daniel JOLLIT



La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Marie-Hélène ROSSI-DAUDE', is written in a cursive style.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Du jeudi 24 octobre 2024

Date de publication : 06/11/24



L'an deux mil vingt-quatre le vingt-quatre octobre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration, dûment convoqués le 17 octobre 2024, se sont rassemblés en session ordinaire dans la salle du Conseil d'Administration du « CIAS Haut Val de Sèvre »

Nombre de membres en exercice : 21

Présents : Daniel JOLLIT, Président, Marie NAUDIN, Vice-Présidente, Laurent BALOGÉ, Frédéric BOURGET, Laetitia HAMOT, Marie-Hélène ROSSI-DAUDE, Chantal ARDOIN, Christian BOUTIN, Patricia CARRE, Véronique COTILLON, Christian HERAUD, Nathalie LACROIX-PHILIPPE, Hélène SAINT LARY, Yolande VIELLARD

Excusés et Pouvoirs : Jean-François RENOUX, Vice-Président délégué, Régis BILLEROT, Bernard COMTE, Nathalie PETRAULT, Céline RIVOLET, Jean-Luc BARBIER, Evelyne PASSEBON

Secrétaire de séance : Marie-Hélène ROSSI-DAUDE



Délibération N° 11-10-2024

CIAS HAUT VAL DE SEVRE – FINANCEMENT D'UNE FORMATION PAYANTE

Monsieur le Président expose qu'un agent du CIAS sollicite la possibilité de bénéficier d'une formation en mobilisant son compte personnel de formation.

Cet agent a suivi une formation en Programmation Neuro linguistique complétée par une formation auprès du CNFPT de coaching interne. Ces formations permettent de réaliser un accompagnement individuel ou collectif pour accompagner au quotidien les agents pour faire face à leurs difficultés et évoluer dans leurs pratiques professionnelles.

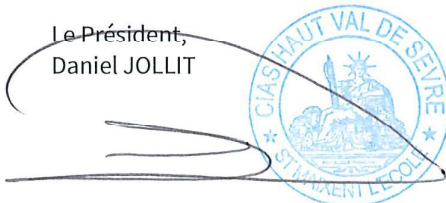
Pour conclure ce processus de formation, le CNFPT donne la possibilité aux agents formés en coaching de suivre une formation payante à tarif préférentiel permettant de leur délivrer la certification de coach professionnel.

Cette formation d'une durée de 77 heures est programmée à Châtelailon au 1er semestre 2025 pour un coût de 2 150 €.

Le Conseil d'Administration, ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré, à la majorité moins 1 abstention (Marie-Hélène ROSSI-DAUDE)

- **VALIDE le financement de la formation présentée ci-dessus ;**
- **AUTORISE le Président à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.**

Le Président,
Daniel JOLLIT

The block contains a handwritten signature in blue ink and a circular official stamp. The stamp features a central emblem with a sun and a tree, surrounded by the text 'CIAS HAUT VAL DE SEVRE' and 'STABILISANT LE COUL'.

La secrétaire de séance,
Marie-Hélène ROSSI-DAUDE

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'MHR'.